

EDITO

Vivre ensemble

## La laïcité, un principe, une règle



Principe fondateur du vivre-ensemble, synonyme du respect des opinions de chacun, la laïcité nécessite plus que jamais d'être réaffirmée, expliquée et appliquée dans notre pays.

C'est pourquoi, dès le 21 janvier dernier, nous avons, avec André Laignel, Premier vice-

président délégué, installé le groupe de travail laïcité de l'AMF dont la création avait été décidée lors de notre congrès, en novembre 2014. Placé sous la coprésidence de Patrick Molinoz, maire de Vénareze-les-Laumes et Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône, il comprend des élus urbains et ruraux attachés à ce principe constitutionnel.

Les travaux de ce groupe de travail seront notamment alimentés par les retours d'expériences des maires sur le terrain, tant sur les difficultés rencontrées que sur les initiatives locales mises en œuvre.

Nous avons également invité les présidents d'associations départementales à organiser avec les élus de leur département une réflexion sur ce thème afin d'enrichir les travaux de cette instance.

L'objectif immédiat de l'AMF est d'arrêter, au printemps 2015, un document de référence sur lequel les maires et les présidents d'intercommunalité pourraient s'appuyer pour faire face aux réalités du terrain. Les problématiques concernées par le groupe de travail porteront prioritairement sur l'école, la jeunesse, les activités culturelles et sportives, la santé, le financement des associations, la neutralité des agents publics, les lieux de culte et de sépulture et les cérémonies républicaines.

Le groupe de travail a également vocation à s'inscrire dans la durée car cette question de la laïcité ne doit pas être appréhendée uniquement sous le coup de l'émotion.

La démarche engagée par l'AMF vise à offrir des outils et des réponses concrètes aux maires pour mettre en œuvre ce principe de laïcité qui est une valeur et une règle.

FRANÇOIS BAROIN



## Mutualisations au sein du bloc communal

Le 22 janvier dernier, l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale de l'administration (IGA) ont remis à Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, et à François Baroin, président de l'AMF, un rapport inédit d'évaluation sur les mutualisations entre les communes et leur intercommunalité. Cette évaluation a été menée dans le cadre d'une mission de modernisation de l'action publique (MAP), copilotée pour la première fois par l'État et l'AMF. Le rapport a été établi sur la base d'une observation des pratiques locales et nourri par l'audition de nombreux élus et parlementaires, syndicats de la fonction publique territoriale et associations professionnelles.

### Une volonté politique locale

S'il existe autant de formes de mutualisations que de territoires, le succès de la démarche résulte avant tout d'une volonté politique locale, assise sur un projet partagé et un dialogue social soutenu. Le rapport précise aussi que si les mutualisations sont souvent recherchées pour maîtriser, voire diminuer les dépenses des collectivités, il apparaît que dans la plupart des cas observés, elles ont été principalement utilisées pour permettre l'égalisation des services rendus aux usagers sur le territoire intercommunal ou la création de nouveaux services. Le rapport formule des pro-

positions fondées sur une simplification et une ouverture des possibilités de mutualisation au niveau local, tout en incitant à une plus grande intégration des intercommunalités.

Les principales propositions qui rejoignent les positions de l'AMF visent à : faciliter les mutualisations entre deux acteurs (ou plus) appartenant à un même bloc intercommunal ; développer un dialogue social global et maîtriser les coûts liés à l'harmonisation des régimes indemnitaires ; articuler les schémas de mutualisation et les schémas de coopération intercommunale ; et enfin clarifier le calendrier de réalisation des schémas de mutualisation (fin 2015).

En revanche, l'AMF est moins convaincue par les propositions des inspections sur la création d'un coefficient de mutualisation en dépense ainsi que la mise en place de la DGF territoriale.

Cette étude sera accompagnée d'un guide de bonnes pratiques afin d'aider les collectivités à élaborer leur schéma de mutualisation. L'AMF met d'ores et déjà à disposition de ses adhérents des documents de présentation de la démarche et des fiches pédagogiques \*. Elle organisera des sessions d'information sur le terrain auprès des élus en partenariat avec le CNFPT ainsi qu'une «Rencontre des Intercommunalités» le 15 avril prochain.

\* voir [www.amf.asso.fr/réf](http://www.amf.asso.fr/réf). CW13075

# Polices municipales : l'AMF entendue par le Gouvernement

François Baroin, président de l'AMF, accompagné de Christian Estrosi, président de la Commission consultative des polices municipales et de Patrick Deguise, maire de Noyon (60), ont participé à une réunion avec les syndicats représentant les policiers municipaux le 26 janvier dernier, présidée par Bernard Cazeneuve au ministère de l'Intérieur.

Dès les attentats du mois dernier, l'AMF avait assuré le Président de la République de l'engagement des maires de France, des élus et des agents locaux pour, aux côtés de l'État, servir les citoyens et contribuer à la sécurité dans les communes.

Le ministre de l'Intérieur a répondu favorablement à plusieurs demandes de l'AMF. Afin d'aider les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à financer le renforcement de la protection des policiers municipaux, notamment en gilets pare-balles, le Gouvernement a décidé un accroissement de deux millions d'euros des ressources du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), repré-

sentant une aide - pouvant aller jusqu'à 50 % - à l'acquisition de 8 000 gilets. Une réflexion sera parallèlement engagée sur la tenue d'uniforme des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) pour minorer leur exposition aux risques d'agression.

Concernant l'armement, l'État mettra gracieusement à disposition des communes et des EPCI qui souhaiteraient armer leur police municipale, et qui seront autorisés à le faire à cadre juridique constant (demande du maire et autorisation du préfet), des armes opérationnelles (revolvers), dans la limite des stocks disponibles (plus de 4 000 armes).

Pour accompagner la généralisation des expériences d'interopérabilité des réseaux de radiocommunication des forces de sécurité nationale et des polices municipales, l'État subventionnera les communes et EPCI à hauteur de 30 % pour l'acquisition de postes de radio, permettant à la fois une meilleure efficacité opérationnelle et une sécurité accrue des policiers municipaux par le déclenchement d'alertes générales en cas d'agression.



Un meilleur accès des polices municipales aux fichiers de la police et de la gendarmerie nationale sera également favorisé, dans le respect du cadre fixé par la loi.

L'AMF a réaffirmé sa détermination à renforcer ainsi la protection des policiers municipaux, sans oublier les garde-champêtres qui, comme l'ensemble des forces de l'ordre, prennent quotidiennement des risques pour assurer la sécurité et la tranquillité des Français.

## Un outil pour estimer votre DGF

L'AMF met à votre disposition sur son site internet un outil inédit et gratuit permettant d'estimer le montant de la contribution qui sera prélevée sur vos dotations sur la période 2015-2017. La reconduction des modalités de calcul permet à chaque commune et EPCI à fiscalité propre de faire une estimation du montant qui lui sera demandé au titre de 2015 en partant du montant de contribution supporté en 2014. Cet outil est à disposition des adhérents pour la préparation du document d'orientation budgétaire ou/et du budget primitif 2015 et des suivants.  
[www.amf.asso.fr/réf.CW12883](http://www.amf.asso.fr/réf.CW12883)

## Projet de loi NOTRe, des avancées non confortées

Le projet de loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), voté en première lecture au Sénat le 27 janvier dernier, a subi de nombreuses modifications par rapport au texte initial et plusieurs ajouts.

Concernant les communes et les intercommunalités, les positions du Sénat rejoignent en partie les attentes de l'AMF : suppression du seuil minimum de 20 000 habitants pour la constitution des communautés ; assouplissement du calendrier d'élaboration et de mise en œuvre des SDCI ; maintien de la notion d'intérêt communautaire des compétences des communautés, transfert de la « promotion du tourisme » après accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

En revanche, l'AMF regrette que ses propositions d'assouplissement du cadre juridique permettant toutes les formes de mutualisations entre communes et/ou EPCI n'aient pas été adoptées. À noter, les compétences tourisme, sport et culture sont reconnues comme des compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités et leurs groupements, ce que demandait l'AMF qui attend que le texte traduise ce principe notamment dans le domaine du tourisme.

L'AMF, qui reste vigilante sur l'évolution du texte, a appelé l'attention des députés sur les avancées obtenues au Sénat, qui semblent être remises en cause par l'Assemblée nationale, et sur les modifications encore nécessaires.

## Les conséquences de l'envolée du franc suisse

Le 15 janvier dernier, la Banque nationale suisse a décidé d'abandonner le cours plancher de conversion du franc suisse, fixé il y a trois ans à 1,20 franc pour un euro, provoquant l'envolée de la monnaie helvétique. Pour les collectivités locales et établissements publics ayant souscrit des emprunts dont le taux est indexé sur la parité entre l'euro et le franc suisse, les surcoûts sont considérables. François Baroin a alerté le Premier ministre dès le 20 janvier dernier sur ce danger pesant sur les collectivités locales concernées. Il fait part également de son inquiétude sur la viabilité du modèle économique sur lequel repose le fonds de soutien. L'AMF est dans l'attente d'une réunion d'urgence avec le Gouvernement pour évoquer ce dossier afin d'évaluer avec précision la situation et d'arrêter ensemble les solutions qu'il conviendra de mettre en œuvre.

## Assises de l'énergie

L'AMF a participé le 29 janvier dernier aux 16<sup>es</sup> Assises de l'énergie. À cette occasion, les présidents des associations de collectivités territoriales ont signé, sous l'égide d'Alain Juppé, organisateur des Assises, l'Appel de Bordeaux dont l'objectif est de rappeler le rôle central des territoires dans la lutte contre les changements climatiques.

François Baroin a affirmé que « le débat avec l'État sera moins au Parlement, où il y aura forcément une majorité pour voter les textes proposés par le gouvernement, que sur les moyens financiers. La grande question pour rendre crédible et cohérente au quotidien cette ambition de l'Appel de Bordeaux, c'est le dialogue entre les collectivités locales et l'État sur la problématique des dotations. »

*Texte complet de l'Appel sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)/Réf. BW13077*

## L'AMF mobilisée contre le racisme

**Dans le climat actuel où les idées menaçant la cohésion sociale progressent et les attitudes d'exclusion de l'autre se multiplient, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, lance une vaste mobilisation pour « l'égalité contre le racisme ». La promotion des différents dispositifs prendra notamment la forme d'un site internet, outil d'échanges et de valorisation mais aussi lieu d'information en commun contre le racisme. L'AMF, partenaire, appelle les maires à faire remonter leurs bonnes pratiques sur [communication@amf.asso.fr](mailto:communication@amf.asso.fr)**

## Installation du groupe de travail Laïcité



L'AMF a procédé, le 21 janvier dernier, à l'installation de son groupe de travail sur la laïcité. Décidée lors du Congrès des maires, la création de ce groupe de travail est devenue d'une actualité brûlante avec les attentats commis à Paris du 7 au 9 janvier. Co-présidé par Patrick Molinoz, maire de Venarey-les-Laumes (21) et vice-président de l'AMF, et Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône (71), il compte quelque 35 membres.

Il consacrera ses travaux, à partir des constats et propositions des maires eux-mêmes et d'auditions, à l'application concrète de la laïcité dans la vie locale : école, activités sportives et culturelles, financement des associations, neutralité des agents et des bâtiments publics, lieux de culte et sépultures, cérémonies républicaines,...

S'il a vocation à s'inscrire dans la durée, il a d'ores et déjà pour mission première de produire, en mai, des premières recommandations à usage des maires, pour faire vivre et respecter cette règle constitutionnelle sur les territoires.

Envoyez vos bonnes pratiques à [amf@amf.asso.fr](mailto:amf@amf.asso.fr)

## Instances dirigeantes de l'AMF

L'AMF a réuni le Comité directeur puis les présidents d'associations départementales de maires (PAD), le 28 janvier dernier. Les élus se sont notamment beaucoup exprimés sur le principe de laïcité et ses applications.

François Baroin a proposé aux PAD d'organiser une réunion dans chaque département afin d'alimenter la réflexion du groupe de travail Laïcité.

Le président a également invité les élus à rencontrer rapidement les députés de leur département pour préserver les acquis obtenus au Sénat sur le projet de loi NOTRe avant son examen à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, afin de renforcer le réseau AMF/AD, plusieurs pistes ont été évoquées : une meilleure structuration des AD avec l'aide de l'AMF, l'amélioration de la circulation de l'information vers les adhérents, la mutualisation des moyens et la nécessaire représentation interdépartementale des AD.

### TIC

## LABEL « TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET »



L'association « Villes Internet » remet depuis 1999 le label

« Ville Internet » aux communes de toutes tailles qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des Technologies de l'information et de la communication et de leurs usages citoyens (accès publics, mise en réseau des acteurs, services aux

habitants, usages internes, administration électronique, information des habitants, débat...). Ce label, symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases, permet à la collectivité, quelle que soit sa taille, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général. Depuis 1999, 3 178 labels Ville Internet ont été décernés à 945 collectivités locales. Retrouvez l'ensemble des lauréats sur [www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## COURTOISIE SUR LA ROUTE

Regroupant des acteurs de tous horizons, tels que collectivités, associations, organismes, référents, experts, spécialistes et professionnels, la manifestation se tiendra du 14 au 22 mars prochain. Lancée par l'association Gémeaux-AFPC (Association Française de Prévention des Comportements au volant), cette manifestation a été créée en réaction à un phénomène actuel inquiétant : la recrudescence de l'incivilité au volant.

**CONTACT** [www.courtoisiesurlaroute.org](http://www.courtoisiesurlaroute.org)

de mobilisation contre le changement climatique, déclaré « grande cause nationale » à l'occasion de la tenue de la COP21 en décembre, à Paris. Au-delà de la thématique annuelle qui sera affinée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, l'appel à projets est ouvert à tous les champs du développement durable. Plus vous vous inscrivez tôt, plus vous bénéficierez de visibilité dans le programme officiel des manifestations, publié sur le site français et le futur site européen.

**CONTACT** [semainedudeveloppementdurable@developpement-durable.gouv.fr](mailto:semainedudeveloppementdurable@developpement-durable.gouv.fr)

### ÉVÈNEMENT

## SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2015, la Semaine du développement durable (SEDD) devient européenne et se déroulera du 30 mai au 5 juin. L'appel à projets

sera ouvert début mars 2015. Les modalités d'inscription des projets français sur le site de cette manifestation ne changent pas. En France, la SEDD 2015 sera un puissant vecteur

### CULTURE

## SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Cette manifestation a lieu chaque année autour de la date du 20 mars qui est celle de la journée internationale de la francophonie qui réunit 70 États dans le monde, soit plus d'un quart des pays de la planète.

Elle décline, à l'initiative du ministère de la Culture et de la communication un thème

autour de dix mots, dont chacun est invité à s'emparer pour s'exprimer. La prochaine édition se déroulera du 14 au 22 mars 2015 et offrira à tous les passionnés ou curieux de la langue française l'occasion de donner libre cours à leur créativité en jouant, s'inspirant ou partant à la découverte des mots.

**CONTACT** [www.dixmoidixmots.culture.fr](http://www.dixmoidixmots.culture.fr)

### COMMUNICATION PUBLIQUE

## PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE



En récompensant chaque année une sélection de magazines et journaux de collectivités locales,

le prix de la presse territoriale démontre la professionnalisation de ces publications, leur constante amélioration et leur adaptation aux évolutions techniques et aux attentes des habitants. Il apporte aussi la preuve, s'il en est nécessaire, que la presse territoriale demeure un support important et de très grande qualité dans la gamme des outils de communication des collectivités territoriales. Les inscriptions pour le Prix de la presse territoriale 2015 seront ouvertes du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril. Les jurys se réunissent en mai et le palmarès est dévoilé en juin, lors de la cérémonie de remise des Prix.

**CONTACT** [www.cap-com.org](http://www.cap-com.org)

### ENVIRONNEMENT

## ECO-ÉCOLE

Grâce à la démarche Eco-Ecole, initiée par l'Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (of-FEEE), 1 800 écoles, collèges et lycées de France, soit près de 300 000 élèves, mettent en œuvre concrètement les objectifs du développement durable à l'échelle de leur territoire. Pour décerner le label Eco-école, le jury se base avant tout sur la mise en œuvre effective de la démarche Eco-Ecole tout au long de l'année. Le projet doit donc être structuré autour des sept points de la méthodologie. Les établissements scolaires inscrits au programme Eco-Ecole peuvent déposer leur dossier de labellisation jusqu'au 30 avril 2015.

**CONTACT** [www.eco-ecole.org](http://www.eco-ecole.org)



# Compétence GEMAPI

### L'AMF demande le report de son entrée en vigueur en 2018.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)\* a créé une compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et l'a attribuée aux communautés, qui devront exercer obligatoirement cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (les métropoles l'exerçant déjà depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Or, les conditions ne sont pas réunies pour imposer l'exercice de cette nouvelle compétence, qu'il s'agisse :

- de son évaluation financière et de son impact pour les collectivités,
- de la connaissance précise de l'état et du linéaire des digues qui seraient « mises à leur disposition » ;
- de l'insuffisance sur l'ensemble du territoire d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) susceptibles de se voir transférer ou déléguer la compétence GEMAPI ;
- ou encore des conditions de mise en œuvre de la responsabilité nouvelle pesant sur les élus locaux et s'ajoutant à la responsabilité du maire au titre de ses pouvoirs de police.

François Baroin a demandé au Premier ministre, par courrier en date du 18 décembre 2014, le réexamen complet de cette compétence et de son attribution aux communautés et aux métropoles.

Dans l'attente, l'AMF a proposé, dans le cadre des débats du projet de loi NOTRe au Sénat, un amendement repris par la commission des lois et adopté en premier lecture, reportant l'attribution obligatoire de cette compétence du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'AMF regrette vivement qu'un amendement gouvernemental, adopté le 4 février, par la commission des lois de l'Assemblée l'ait supprimé. La GEMAPI, en l'état actuel du texte, serait donc bien applicable au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

L'AMF, avec plusieurs autres associations d'élus, s'est d'ores et déjà attelée à la rédaction d'une proposition de loi permettant un réexamen complet de cette compétence, avec le souhait que l'État revienne au premier rang de la responsabilité dans ce domaine. Cette question sera au menu de la rencontre de l'AMF avec le Premier ministre le 5 mars prochain.

D'ores et déjà les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau doivent prendre en compte la « réforme GEMAPI ». C'est pourquoi le Comité directeur de l'AMF, réuni le 28 janvier, a identifié des pistes de réflexion :

- le rôle plus important que pourraient jouer les Agences de l'eau en ce domaine ;
- la capacité des EPTB et des EPAGE à exercer plus directement la compétence GEMAPI ;
- la gestion pérenne des digues domaniales par l'Etat.

\* *Référence : loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014*

## Attaques de sites Internet

À la suite d'un accroissement significatif du nombre d'attaques informatiques visant des sites Internet français, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information rappelle qu'il est possible de se prémunir contre ces attaques en appliquant les bonnes pratiques présentées dans les fiches qu'elle a préparées. L'AMF les a adressées à tous les maires et présidents d'EPCI le 16 janvier. L'application des recommandations du guide d'hygiène informatique et de la note sur la sécurisation des sites web (accessibles sur le site [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)) est également fortement recommandée.

## Majoration de la taxe d'habitation

Les communes situées dans les zones tendues peuvent instaurer une majoration de 20 % sur leur part de taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires. L'AMF s'y était opposée mais la majoration de la TH est entrée en vigueur.

En sont exonérées les personnes :

- contraintes de disposer d'un deuxième logement proche de leur lieu de travail,
- de condition modeste vivant dans une maison de retraite ou un établissement de soins de longue durée,
- ne pouvant pas utiliser le logement comme habitation principale, indépendamment de leur volonté.

Voir : [www.amf.asso.fr/réf.CW13053](http://www.amf.asso.fr/réf.CW13053)

## Indemnités des APC et API

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'indemnité mensuelle forfaitaire pour les agences postales communales (APC) s'élève à 1000 €. Pour les agences postales communales (API) situées dans une zone de revitalisation rurale, dans une zone urbaine sensible ou pour les agences postales intercommunales, ce montant est fixé à 1 127 €.

## TÉLÉCOMS REDEVANCES 2015

Pour 2015, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de télécommunications s'élèvent, pour le domaine public routier, à 40,25 € par km et par artère en souterrain, à 53,66 € pour l'aérien et à 26,83 € par m<sup>2</sup> au sol pour les autres installations (cabines téléphoniques...). S'agissant du domaine public non routier, ils ne peuvent dépasser 1 341,52 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes et 871,99 € par m<sup>2</sup> au sol pour les autres installations. En raison d'une baisse des valeurs des index TP01, les montants des redevances dues pour l'année 2015 sont légèrement inférieurs à ceux de 2014. Pour mémoire, les antennes relais de téléphonie mobile ne sont pas concernées par ce texte.

Pour plus d'informations : [www.amf.asso.fr/réf.CW6682](http://www.amf.asso.fr/réf.CW6682)

## PERSONNES SANS DOMICILE STABLE INHUMATION ET DOMICILIATION

L'Association des maires de France a publié une note rappelant la législation sur les modes d'inhumation et de domiciliation des personnes sans domicile stable. Un point restait en suspens, à savoir la prise en compte par la commune de la domiciliation réelle ou administrative (via un CCAS ou une association) pour accorder le droit à être inhumé dans le cimetière communal.

Le Défenseur des droits y a répondu le 20 janvier dernier, affirmant que seule la domiciliation réelle importait, la domiciliation administrative n'étant qu'un « rattachement souvent fictif et purement administratif ».

Note de l'AMF et recommandations du Défenseur des droits sur [www.amf.asso.fr/réf.CW13036](http://www.amf.asso.fr/réf.CW13036)

# Les groupes de travail et les maires référents de l'AMF

## Groupes de travail. Président et co-président

### Petite enfance

**Elizabeth Laithier**, députée-maire de Thionville (57)  
**Sylvine Thomassin**, maire de Bondy (93)

### Santé

**Jean-Pierre Bouquet**, maire de Vitry-le-François (51), président de la communauté de communes de Vitry-Champagne et Der  
**Isabelle Maincion**, maire de la Ville-aux-Clercs (41)

### Sport

**Christian Bouleau**, maire de Gien (45), président de la communauté des communes giennoises  
**David Lazarus**, maire de Chambly (60)

### Fêtes foraines

**Xavier Cadoret**, maire de Saint-Gérand-le-Puy (03)

### Eau

**André Flajolet**, maire de Saint-Venant (62)  
**Bertrand Ringot**, maire de Gravelines (59)

### Communes nouvelles

**Christian Bilhac**, maire de Péret (34)  
**Michel Mercier**, sénateur-maire de Thizy-les-Bourgs (69)

### Accessibilité

**Elisabeth Lamure**, sénatrice-maire de Gleizé (69), présidente de l'association des maires du Rhône  
**Nathalie Nieson**, maire de Bourg-de-Péage (26)

### Commande publique et gestion des services publics

**Natacha Bouchart**, sénatrice-maire de Calais (59)  
**Patricia Fernandez-Pedinielli**, maire de Port-de-Bouc (13)

### Déchets

**Roger Le Goff**, maire de Fouesnant (29), président de la communauté de communes du Pays fouesnantais  
**Gérad Miquel**, maire de Saint-Cirq-Lapopie (46)

### Numérique

**Nicolas Bonneau**, maire de La Chapelle Saint-Mesmin (45)  
**Jean Rottner**, maire de Mulhouse (68)

### Mobilité/déplacements/voirie/stationnement/sécurité routière

**Martial Passi**, maire de Givros (69)  
**Jean-Luc Rigaut**, maire d'Annecy (74), président de la communauté d'agglomération d'Annecy

### Prévention de la délinquance et sécurité

**Jean-Louis Mivel**, maire de Cluses (74)  
**Roger Vicot**, maire de Lomme (59)

### Développement économique, commerce (dont non sédentaire) et tourisme

**Josette Bourdeu**, maire de Lourdes (65)  
**David Lisnard**, maire de Cannes (06)

### Risques naturels

**Noël Faucher**, maire de Noirmoutier-en-l'Île (85), président de la communauté de communes de l'Île-de-Noirmoutier  
**Michaël Quernez**, maire de Quimperlé (29)

### Laïcité

**Patrick Molinoz**, maire de Vénarey-lès-Laumes (21), président de la communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine  
**Gilles Platret**, maire de Chalons-sur-Saône (71)

### Littoral

**Nominations à venir**

## Domaines et maires référents

### Emploi

**Wilfried Schwartz**, maire de La Riche (37)

### Restauration scolaire

**André Aschieri**, maire de Mouans-Sartoux (06)  
**Isabelle Maincion**, maire de la Ville-aux-Clercs (41)

### Affaires internationales et coopération décentralisée

**Nicolas Forissier**, maire de la Châtre (36), président de la communauté de communes de la Châtre et Sainte-Sévère  
**Louis Giscard d'Estaing**, maire de Chamalières (63)  
**Jean Louis Grimal**, maire de Curan (12), président de l'association des maires de l'Aveyron  
**Patrick Klugman**, adjoint au maire de Paris  
**Alain Richard**, sénateur-maire de Saint-Ouen l'Aumône (95)  
**Mickaël Vallet**, maire de Marennes (17), président de la communauté de communes du bassin de Marennes

### Patrimoine

**Franck Leroy**, maire d'Épernay (51)  
**Jean-Marc Vayssouze-Faure**, maire de Cahors (46) et président de la communauté d'agglomération du Grand Cahors

### Administration électronique

**Fabien Bazin**, maire de Lormes (58)  
**Gérad Liot**, maire d'Aussac-Vadalle (46)

### Sécurité civile

**Jean-Paul Bacquet**, maire de Coudes (63)  
**Jean Proriol**, maire de Beuzac (43), président de l'association des maires de Haute-Loire

Liste complète des membres des instances de l'AMF sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## LE MAGAZINE



## AU SOMMAIRE DU N° 321 DE FÉVRIER 2015

**Politiques** Présentation des débats et ateliers  
**Mutualisation**  
**Développement économique** : accompagner la transformation numérique  
**Pratique**  
Assainissement non collectif et urbanisme  
**Juridique** Mise à disposition de salles communales

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

## MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 321. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseyron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, ©.shock/Fotolia p. 1 ; © Photocomptoir - Fotolia p. 2

**L'AMF sur Twitter**  
**@l\_amf**

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur [https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)  
5 397 abonnés